

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2025

Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif

BUDGET

Adduction d'Eau Potable

Généralités

L'article 107 de la loi NOTRe venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2313-1 du CGCT.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2025 sera présenté au conseil syndical dans sa séance du 27 mars 2025 pour approbation.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 13 mars 2025.

La répartition des dépenses et des recettes s’effectue de la manière suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

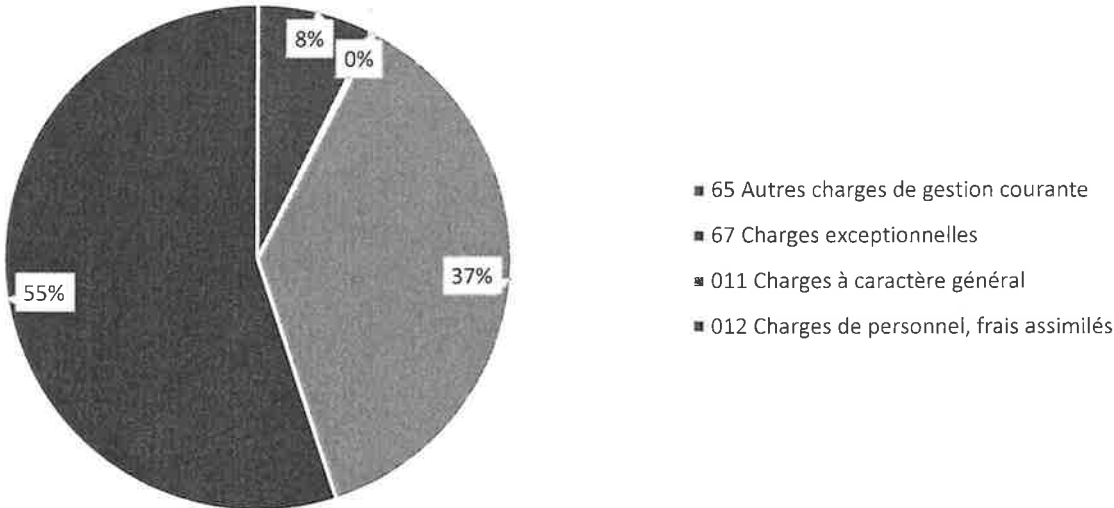
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s’équilibrent pour un montant de 2 005 712.99 € incluant l’autofinancement de la section d’investissement.

Dépenses

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	81 250,00 €	149 350,00 €	83.82%
012 - Charges de personnel	205 260.00 €	220 260.00 €	7.31%
65 – Autres charges de gestion courante	29 100,00 €	29 400,00 €	1.03%
66 – Charges financières	16 800,00 €	0 €	/
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	17 000,00 €	20 340,00 €	19.65%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	350 410.00 €	420 350.00 €	19.96%
042 - Opérations d'ordre	243 651.49 €	231 326.77 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 104 207.17 €	1 354 036.22 €	
Total	1 698 268.66 €	2 005 712.99 €	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 19.96% par rapport au budget primitif 2024.

Répartition des Dépenses de Fonctionnement



Dépenses à caractère général (chapitre 011) : les charges à caractère général des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2024, afin de tenir compte d'une augmentation au niveau des frais d'assurance ainsi que sur la partie honoraires et la partie annonces, en lien avec le renouvellement DSP, comprenant les frais d'assistance et les appels d'offres. Sont comptabilisés également à partir de janvier 2025 les redevances pour performance des réseaux de l'agence de l'eau à hauteur de 60 000 € et qui devront être reversées en 2026. Elles sont également comptabilisées avec les recettes pour vente d'eau.

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : les charges du personnel qui représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement sont revues à la hausse afin de tenir compte des avancements d'échelons, d'une augmentation du régime indemnitaire et des augmentations de charges.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : correspond essentiellement aux indemnités et cotisations des élus. La prévision fait état d'une légère augmentation afin de tenir compte de l'augmentation des charges.

Charges financières (chapitre 66) : Le budget 2024 prévoyait un emprunt nécessaire pour financer une partie de la télérelève. Cet emprunt n'a pas été contracté puisque l'Agence de l'Eau a attribué la subvention nécessaire pour couvrir ces travaux. Il n'est donc plus nécessaire de prévoir des intérêts d'emprunt au budget.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : En 2024 aucun titre sur l'année antérieure a été annulé. Il convient néanmoins de prévoir en 2025 une ligne de crédit.

Recettes :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
70111 - Vente d'eau aux abonnés	530 000,00 €	620 000,00 €	16.98%
704 - Travaux	0 €	0 €	/
7084 - Mise à disposition du personnel	165 000,00 €	180 000,00 €	9.09%
7087 - Remboursement de frais	53 560,00 €	58 000,00 €	8.29%
75 - Autre produit de gestion courante	6,00 €	6,00 €	0,00%
77 – Autres produits except. Opérat. gestion	2 000.00€	2 000.00€	/
Total des recettes réelles de fonctionnement	750 566,00 €	860 006,00 €	14.58%
042 - Opérations d'ordre	55 285,00 €	56 890,00 €	
R002 - Résultat N-1	892 417.66 €	1 088 816.99 €	
Total	1 698 268,66 €	2 005 712,99 €	

La prévision des recettes réelles de fonctionnement est en légère hausse de 14.58% par rapport au budget primitif 2024.

Répartition des recettes de fonctionnement

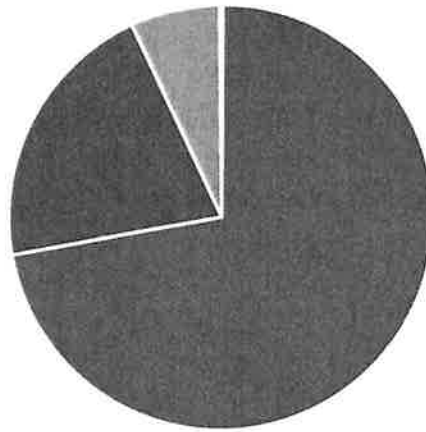
Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-253302061-20250327-AEP_NOTEBP2025-BF



- 70111 Vente d'eau aux abonnés
- 7084 Mise à disposition de personnel facturée
- 70871 Remboursement de frais
- 7588 Autres
- 7718 Autres produits except.

Vente de produits, prestation de services (chapitre 70) : sont notamment inscrites les recettes liées à la vente d'eau, le reversement des dépenses de personnel et frais divers par les autres budgets.

Une augmentation de recette pour 2025 est prévue au compte 70111 (redevance reversée par le délégataire). L'augmentation votée en mars 2024 n'a été appliquée que sur la part des volumes consommés du 2^{ème} semestre 2024. Il a donc été constaté une augmentation des recettes de 29 000€ en 2024. Sur 2025 l'augmentation va s'appliquer cette fois sur la totalité des volumes consommés. Considérant chaque année une baisse de consommation par usager, il n'a été comptabilisé qu'une augmentation de recette d'environ 13 000€ par rapport aux recettes perçues en 2024 et 30 000€ par rapport aux recettes de vente d'eau budgétées en 2024. 60 000€ a été pris en compte au titre de la perception des redevances pour performance du réseau à reverser début 2026 à l'agence de l'eau.

Les montants au compte 7084 et compte 7087 sont revus également à la hausse suite à la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale, des fournitures et des charges de gestion courante.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 033-253302061-20250327-AEP_NOTEBP2025-BF



Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 2 633 644.31 €.

Dépenses :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
21 - Immobilisations corporelles	- €	3 000 €
23 - Immobilisations en cours	2 056 132,66 €	1 837 472,99 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 371.00 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 073 503,66 €	1 840 472,99 €
Restes à réaliser	350 716,17 €	736 281,32 €
040 - Opérations d'ordre	55 285,00 €	56 890,00 €
Total dépenses d'investissement	2 479 504,83 €	2 633 644,31 €

Détail de la répartition des travaux 2025 :

N°/Art	Désignation opération	RAR2024*	BP 2025
140	CVM : analyses et travaux		20 000€
151	Réfection toiture Blancherie	22 466.05€	0€
155	Travaux SNCF	39 075.82€	0€
156	Renouvellement conduite RD 1113	23 147.79€	680 000€
161	AAC Phase 2 et 3	41 100€€	43 000€
162	AFSB Fiche 55	4 498.42€	63 000€
163	AFSB Fiche 56	11 354.08€	233 645.92€
164	Télérelève	593 227.16€	50 000€
165	Travaux suite PGSSE		20 000€
167	Télégestion à reprendre		40 000€
168	Diagnostic Forage Marsalette		15 000€
169	Remplacement conduite Haut Nouchet		85 000€
170	Renforcement DN200 en 250 en sortie Marsalette		70 000€
171	Renforcement secteur Larchey Allée de Naudin		100 000€
172	Renforcement secteur Rochemorin		230 000€
173	Sortie de Bâche Ayguemorte Les Graves		10 000€
175	Repérage Classe A des affleurants		140 000€
24	Travaux divers	1 412€	37 827.07€
Total		736 281.32€	1 837 472.99€

* Restes à réaliser 2024

Recettes :

	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Evolution
13111 - Subventions équip. Agence de l'eau	34 610.00 €	0 €	
1318 – Subventions d'équipement	540 930.00 €	312 000.00 €	
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	224 900,58 €	104 929.67 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	240 000.00€	0 €	
Total des recettes réelles d'investissement	1 005 830,58 €	416 929.67 €	
021 - Virement de section d'exploitation	1 104 207,17 €	1 354 036,22 €	
040 - Opérations d'ordre	243 651,49 €	231 326,77 €	
Restes à réaliser	0 €	145 056.12 €	
R001 - Solde année N-1	125 815,59 €	486 295,53 €	
Total recettes d'investissement	2 479 504,83 €	2 633 644,31 €	

Compte tenu du solde d'exécution à reporter ainsi que le solde des restes à réaliser, il apparait un besoin de financement de 104 929.67€.

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2024.

CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 033-253302061-20250327-AEP_NOTEBP2025-BF



Le budget primitif Adduction d'Eau Potable 2024 s'équilibre pour un montant de 4 639 357.30 €.

La capacité d'autofinancement du Syndicat en eau potable, entre 2023 et 2024 est en augmentation de 50 796€. Elle devrait progresser (modérément) en 2025, du fait de l'application de l'augmentation de tarif voté en mars 2024 sur la totalité des volumes consommés en 2025 malgré des dépenses d'exploitation en hausse (dépenses ponctuelles liées à la DSP en cours et autres dépenses notamment liées aux augmentations d'assurance, de salaire etc...)

Pour rappel, l'objectif est de pouvoir libérer à terme une capacité d'autofinancement suffisante pour arriver à minima à un renouvellement de 1.5% par an du linéaire de réseau du Syndicat (soit 600 000€ minimum estimé).

De plus il faut d'ici 2030 compter sur des travaux d'investissements lourds comme :

- la réalisation d'une interconnexion avec Bordeaux métropole pour du secours estimée à 635 250€
- la réalisation d'un surpresseur avec bête dans le cadre des ressources de substitution estimé à 1 391 500€ et qui nécessitera l'achat de 308 000 m³ à Bordeaux Métropole (à prévoir annuellement en fonctionnement)
- la protection du forage de Marsalette
- une nouvelle ressource à trouver d'ici 2030.

L'Agence de l'eau a également précisé dans son nouveau programme qu'elle ne subventionnerait que les collectivités dont le prix de l'eau serait à minima de 2€ TTC (avec une période de transition).

Le prix au m³ est actuellement, pour une facture de 120 m³, avec les nouvelles redevances de l'agence de l'eau, à 1.88€ TTC.

Considérant que sur l'eau potable, l'utilisateur va pleinement ressentir l'augmentation votée en mars 2024 sur 2025, que les redevances de l'agence de l'eau aboutissent à une augmentation de 0.065 €/m³ et considérant que la procédure de DSP en cours risque d'aboutir également à une augmentation dont on ne connaît pas le montant, il est proposé d'attendre début 2026 d'avoir connaissance de toutes les augmentations réelles pour proposer une nouvelle augmentation de la redevance collectivité.

Fait à Saint Médard d'Eyrans

Jean-André LEMIRE
Président du SIAEPA



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250327-AEP_NOTEBP2025-BF